



## Traité Erouvin

### Michna 8 - Chapitre 8

כְּסַסְׂטָרָא שֶׁהִיא לְמַעַלָּה מִן פִּים, אֵין מְפֻלִין מִמְּנָה בְּשַׁבָּת, אֶלָּא  
אִם כִּי עָשָׂו לָהּ מְחֻצָּה גְּבוּקָה עֲשָׂרָה טְפָחִים, בֵּין מְלֻמָּעָלָן וּבֵין  
מְלֻמָּטָן. וְכֹן שְׁתִּי כְּסַסְׂטָרָאוֹת זוֹ לְמַעַלָּה מִזּוֹ. עָשָׂו לְעַלְיוֹנָה וְלֹא  
לְפִתְחָתָונָה, שְׁתִּיּוּ אֲסּוּרוֹת עַד שֵׁיעָרָבוֹ.

Lorsqu'une corniche surplombe un cours d'eau, il interdit d'y puiser pendant Chabbat, sauf si on a [pris la précaution] de faire des parois d'une hauteur minimale de 10 paumes et qu'on les a préalablement disposées soit par-dessus, soit en-dessous.

De même, lorsque deux corniches se trouvent l'une au-dessus de l'autre, si [des parois] ont été faites à celle du haut, mais pas à celle du dessous, il est interdit [de puiser] de ces deux [corniches], à moins qu'elles (les personnes habitant aux deux étages) fassent un 'Erouv commun.



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.